**Service du commissariat des armées**

**Plate-forme commissariat Paris**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **CADRE-RÉPONSES** |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**………………………………**

|  |
| --- |
| **DAF\_2025\_000909**  **Objet du marché public :**  Prestations d’entretien, de réparation et de restauration de pendules de styles, mises en dépôt ou appartenant au ministère des Armées et des anciens combattants au sein des entités soutenues par le pôle AVP |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché public ci-dessus.**

Il est complété le cas échéant des réponses de la société aux demandes de précision sur son offre.

Le présent cadre-réponses doit impérativement être **intégralement complété** par chaque candidat pour le marché auquel il soumissionne sous peine de rejet de son offre.

Il se décompose en 2 paragraphes :

* Le paragraphe I intitulé « Éléments demandés au titre des critères d’attribution » porte sur les éléments de réponse valorisés au titre de l’analyse des offres pour les critères d’attribution autres que le critère prix.
* Le paragraphe II intitulé « Éléments demandés à titre d’information » porte sur d’autres éléments que l’acheteur demande à titre d’information*.*

Consignes particulières :

**Les informations d’ordre général ne concernant pas spécifiquement les prestations demandées ne doivent pas être intégrées dans ce cadre-réponses.**

Tout document spécifique ou extrait spécifique de document mis en référence dans la rubrique concernée doit être joint directement à la suite du présent cadre-réponses. Pour les documents contenant des éléments autres que ceux demandés dans le cadre de chaque chapitre, ne joindre que l’extrait concernant directement la réponse.

Pour rappel :

* le candidat ne peut ni modifier ce document ni y formuler des réserves relatives aux documents de marché (article 3.3.3 du règlement de la consultation) ;
* l’offre décrite dans le présent document doit impérativement satisfaire aux clauses mentionnées dans les documents de marché (article 5.1 du règlement de la consultation).

Dans le cas contraire, l’offre de la société est déclarée irrégulière.

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article 5.3 du règlement de la consultation DAF\_2025\_000909.

Le candidat doit impérativement compléter tous les tableaux du présent paragraphe pour pouvoir être noté et classé.

## Critère « prix » (70 points)

Il est demandé au candidat de remplir le tableau de prix annexé à l’acte d’engagement dans son intégralité, sous peine de rejet de l’offre.

**Attention : le candidat doit impérativement renseigner le nombre d’heures inclus dans le forfait de réparation (sous-poste 2.1).**

## Critère « délai » (30 points)

### Sous-critère 1 : délai de transmission du diagnostic (15 points)

Il est demandé au candidat de présenter son délai de transmission du diagnostic pour les opérations de réparations relatives aux postes n° 2 et n° 3, **en jours calendaires**.

Le délai maximum imposé au CCP (article 12.4) est de 10 jours calendaires.

Attention : Si le délai maximum imposé est égalé, le candidat obtient la note de 0/15 pour ce sous-critère.

Si le délai maximum imposé est dépassé, l’offre du candidat est déclarée irrégulière.

**Réponse du candidat** (sur **15 points**) **:**

|  |
| --- |
| …. |

### Sous-critère 2 : délai de remise en ordre de fonctionnement (15 points)

Il est demandé au candidat de présenter son délai de remise en ordre de fonctionnement pour les prestations de réparation et de révision à compter de la notification du bon de commande relatives aux postes n° 2 et n° 3, **en jours calendaires**.

Le délai maximum imposé au CCP (article 12.4) est de 45 jours calendaires.

Attention : Si le délai maximum imposé est égalé, le candidat obtient la note de 0/15 pour ce sous-critère.

Si le délai maximum imposé est dépassé, l’offre du candidat est déclarée irrégulière.

**Réponse du candidat** (sur **15 points**) **:**

|  |
| --- |
| … |

# Éléments demandés à titre d’information

Il est demandé au candidat de préciser le profil des intervenants en charge de l’exécution des prestations, en détaillant leur qualification, et leur expérience en matière de pendulerie.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
| …. |